

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 12

Economie et Finances.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur spécial: M. Pierre CAROUS.

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (3^e législ.): 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 12), 456 (tomes VI et VII) et in-8° 65.

Sénat: 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Economie et finances - Affaires économiques - Commerce.

Mesdames, Messieurs,

Le fascicule budgétaire concernant les Affaires économiques ayant été supprimé en 1963 et les différents crédits qu'il retrace ayant été intégrés dans le fascicule du budget des « Finances et Affaires économiques. — II : Services financiers » qui est rapporté par notre collègue, M. Tron, notre propre rapport sera donc limité aux seuls chapitres des « Services financiers » relatifs aux interventions publiques dans le domaine économique.

Le tableau ci-après donne la nomenclature des différents chapitres qui font l'objet du présent rapport.

NUMERO des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	C R E D I T S		DIFFERENCES entre 1967 et 1968.
		Votés pour 1967.	Prévus pour 1968.	
36-80	Subvention à l'Institut national de la consommation	»	3.600.000	+ 3.600.000
42-80	Participation de la France à diverses expositions internationales	24.000.000	6.900.000	— 17.100.000
44-80	Encouragement aux recherches dans le domaine commercial	370.000	420.000	+ 50.000
44-81	Aide aux organisations de consommateurs.....	300.000	300.000	»
44-82	Assistance technique au commerce. — Enseignement commercial.....	2.750.000	2.750.000	»
44-83	Subvention à la fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises.	»	4.000.000	+ 4.000.000
44-84	Subventions pour l'expansion économique à l'étranger	27.467.230	32.637.230	+ 5.170.000
44-85	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.....	20.000.000	10.000.000	— 10.000.000
44-86	Remboursement des charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles..	Mémoire.	Mémoire.	»
44-87	Subvention à l'Institut international des classes moyennes	10.000	10.000	»
44-88	Coopération technique.....	150.000	150.000	»
	Total	75.047.230	60.767.230	— 14.280.000

PREMIERE PARTIE

LE COMMERCE INTERIEUR

I. — Subvention à l'Institut national de la consommation.

(Chap. 36-80.)

Ce chapitre nouveau comporte une dotation de 3.600.000 F en faveur de l'Institut national de la consommation. Rappelons que cet organisme a été créé par l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1966. Un décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement est, à l'heure actuelle, en préparation.

Aux termes de ce texte, l'Institut national de la consommation, placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances, sera administré par un Conseil d'administration et par un directeur.

Le Conseil d'administration comprendra, à côté d'une représentation majoritaire des consommateurs, des représentants des professionnels et des ministères intéressés. Il délibérera sur toutes les questions qui ressortissent à l'activité de l'établissement. Un commissaire du Gouvernement assistera avec voix délibérative et droit de veto aux séances du Conseil.

Le Conseil d'administration sera assisté de comités techniques et consultatifs, composés de personnes particulièrement qualifiées désignées en tant qu'experts.

Quant au directeur de l'établissement, il sera nommé par arrêté et assurera la direction permanente des services de l'Institut national de la consommation. Ces services, répartis en quatre divisions, correspondront aux grandes fonctions de l'Institut.

Le personnel de l'Institut (une vingtaine de personnes environ), placé sous l'autorité du Directeur, se répartira entre ces quatre divisions.

Le financement de l'établissement sera assuré, pour ses débuts tout au moins, par une subvention budgétaire dont un Contrôleur financier, placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, contrôlera l'utilisation.

**II. — Encouragement aux recherches
dans le domaine commercial.**

(Chap. 44-80.)

Il est proposé de majorer de 50.000 F la dotation de 370.000 F ouverte en 1967 au titre du développement des recherches intéressant le commerce.

La répartition des crédits ouverts en 1967 a été la suivante :

ORGANISME GESTIONNAIRE	INTITULE DES PROJETS DE RECHERCHE	SUBVENTION allouée.
		(En francs.)
Afresco	Evolution des structures de l'appareil commercial sur le plan régional et par formes de commerce. Le mouvement de spécialisation dans le commerce. Enquêtes départementales sur les réseaux de points de vente (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis).	40.000
Ifis	Répartition des ventes au détail par formes de commerce dans divers départements. Financement des supermarchés et des supérettes. Magasins collectifs pour indépendants.	37.400
Centre interconsulaire du commerce et de la distribution.	Enquête auprès des commerçants des centres commerciaux nouveaux (achèvement).....	45.000
Fédération nationale du négoce du tissu.	Etude des incidences de la mode sur le coût de distribution des articles textiles.....	20.000
Ecole pratique des hautes études Gredimo.	Achèvement des études entreprises en 1966 sur : — les circuits de la viande ; — les circuits de l'ameublement ; — les formes nouvelles de collaboration entre commerçants.	31.000
	L'implantation des centres commerciaux de gros hors agglomération (achèvement).	20.000
Laboratoire de recherches régionales de l'Université de Strasbourg.	Les structures commerciales à Strasbourg : — incidence de l'ouverture du marché d'intérêt national. — rôle des économats d'entreprises et d'administration.	18.150
	L'évolution du commerce de détail dans les vallées vosgiennes de l'Alsace devant l'exode rural et le développement du tourisme.	
Institut de géographie de l'Université de Paris.	Etude méthodologique des entrepôts.....	50.000
Centre national de la recherche scientifique (section de géographie humaine appliquée).	Les processus d'adaptation du commerce urbain en période d'expansion rapide de la cité : le cas de la banlieue Sud de Paris.	38.800
Centre régional de productivité et d'expansion économique Midi-Pyrénées.	Structures du commerce dans la Haute-Garonne (première phase).	20.000
	Total	320.350

Il subsiste donc pour la présente année un solde de 49.650 F, dont la répartition doit être effectuée prochainement.

III. — Aide aux organisations de consommateurs.

(Chap. 44-81.)

Le crédit prévu pour 1968 est de 300.000 F, sans changement par rapport à celui ouvert en 1967.

Le crédit ouvert en 1967 a été réparti entre les huit organismes suivants :

— Union fédérale de la consommation.....	110.000 F.
— Organisation générale des consommateurs....	80.000
— Union féminine civique et sociale.....	35.000
— Fédération des familles de France.....	20.000
— Association française pour l'information en économie familiale	20.000
— Confédération nationale des associations populaires familiales	25.000
— Laboratoire coopératif	5.000
— Centre d'études de la socio-économie.....	5.000

Ces sommes ont été consacrées à des actions dans les domaines ci-après :

— *information et éducation des consommateurs* sur l'évolution quotidienne des ressources du marché, la nature des produits, leurs prix, leur réglementation et les conditions de leur emploi ;

— *exécution d'essais comparatifs sur des produits de consommation* offerts en concurrence sur le marché et publication de leurs résultats ;

— *participation aux conseils consultatifs de l'économie* dans lesquels sont invités à siéger des représentants des intérêts généraux des consommateurs sur le plan national (notamment au « Comité national de la consommation » et à la « Commission de modernisation du commerce » du Commissariat général du plan de modernisation et de productivité) ainsi que *sur le plan local* ;

— *établissement et dépouillement de questionnaires d'enquêtes* auprès des adhérents et correspondants des organisations sur les questions au sujet desquelles elles sont consultées à l'occasion, notamment, de la préparation de textes réglementaires concernant les consommateurs ;

— tenue à jour des budgets des dépenses de familles selon la composition de la famille, son revenu, sa situation géographique ;

— études sur certains aspects actuels du comportement des consommateurs.

L'action des organisations subventionnées tend essentiellement à permettre aux consommateurs d'acquérir le meilleur produit au plus juste prix et également à assurer la protection et la défense des droits des consommateurs. Elle s'inscrit comme une incitation permanente au maintien du niveau des cours dans un marché concurrentiel.

Mais le fonctionnement prochain, prévu pour le début de 1968, de l'Institut national de la consommation, doit s'accompagner d'un changement d'orientation de la politique de ces organismes.

En effet, un certain nombre de travaux jusqu'alors effectués par eux seront confiés à l'Institut. Il en est ainsi notamment en ce qui concerne la réalisation et la diffusion des essais comparatifs sur les produits.

Cependant de nouvelles missions axées sur une meilleure représentation des Unions de Consommateurs leur seront imparties dès la mise en place de l'Institut. Elles consisteront notamment à assurer vis-à-vis des travaux de l'Institut le rôle de relais auprès du consommateur de base, à participer plus activement à la définition de la politique économique, tant au plan national que régional (Conseil économique et social, Commissions du Plan, Comité national de la consommation, C. O. D. E. R.), à multiplier les dialogues entre producteurs, commerçants et consommateurs, enfin à accentuer la protection effective du consommateur.

Ces deux éléments nouveaux, d'une part le fonctionnement prochain de l'Institut national de la Consommation, d'autre part la recherche d'une meilleure représentation des consommateurs, conduiront vraisemblablement à reconsidérer en 1968 la répartition des subventions aux Unions de consommateurs.

IV. — Assistance technique au commerce et enseignement commercial.

(Chap. 44-82.)

On peut ranger sous ce titre trois catégories d'actions destinées, d'une part à permettre aux commerçants en exercice de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et au progrès technique, d'autre part au développement de l'enseignement commercial.

Les crédits ouverts à ce chapitre répondent au souci de développer la productivité des entreprises par le biais de l'assistance technique et de l'enseignement commercial.

Plus précisément, ils permettent de financer les actions suivantes :

A. — *Formation d'assistants techniques du commerce.*

Les assistants techniques du commerce jouent un rôle de conseillers auprès des entreprises qu'ils aident à s'adapter aux techniques modernes.

Leur formation est dispensée par le Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux créé à cette fin en 1961. Le Centre remplit une double mission :

- formation, chaque année, d'une promotion d'environ 40 assistants techniques du commerce et quelques assistants techniques de l'hôtellerie ;
- perfectionnement permanent des promotions antérieures.

Les assistants du commerce exercent, en principe, leur mission auprès des chambres de commerce et d'industrie et des grandes organisations du commerce intégré ou associé.

La subvention au Centre s'est élevée en 1967 à 850.000 F.

B. — *Encouragement aux initiatives professionnelles en matière de vulgarisation des techniques et de perfectionnement professionnel.*

L'aide des pouvoirs publics a déjà permis à plusieurs milliers de chefs d'entreprises de s'initier aux méthodes modernes de gestion et de se préparer à l'entrée dans le Marché commun grâce à

de nombreux séminaires, cycles d'études, conférences réalisées soit par le Centre interconsulaire du commerce et de la distribution, soit par des centres de productivité professionnelle.

En 1967 les subventions réparties jusqu'à présent sont les suivantes :

ORGANISMES	MONTANT de la subvention.
	(En francs.)
Centre interconsulaire du commerce et de la distribution.....	150.000
Jeunesse commerçante et artisanale catholique.....	20.000
Perfectionnement des commerçants pilotes de l'alimentation de la région parisienne.....	12.000
Association scientifique pour la détermination des mesures des spécifications techniques individuelles des bovins (S. T. I. B.)..	10.000
Centre d'études de la confiserie.....	30.000
Groupement L'Elite (horlogers, bijoutiers, joailliers, orfèvres)..	40.000
Association pour le développement de la formation professionnelle dans les commerces de gros (Adforeco).....	250.000
Ecole technique coopérative (Fédération nationale des coopératives de consommation)	50.000
Centre de productivité du commerce de la chaussure (Cepcoc)...	80.000
Centre d'études de la gestion commerciale (Cegec).....	40.000
Centre de productivité du commerce associé (C.P.C.A.)	300.000
Chambre syndicale nationale du commerce, de la réparation, du garage, de l'entretien et du ravitaillement de l'automobile (C.S.N.C.R.A.)	20.000
Confédération de la charcuterie de France	10.000
Total	1.012.000

C. — Enseignement commercial.

En ce domaine, les efforts de l'administration se sont essentiellement portés vers la création d'écoles spécialisées de commerçants et le recyclage du personnel enseignant et des cadres supérieurs du commerce.

En 1967, les subventions versées à ce titre ont été les suivantes :

ORGANISMES	MONTANT de la subvention.
	(En francs.)
Colmar : Centre de perfectionnement des négociants photo-cinéma.	20.000
Nantes : Ecole française du commerce de détail.....	50.000
Marseille : Ecole des grandes surfaces de vente.....	50.000
Belfort : Centre de formation supérieure des commerces de gros.	30.000
Roubaix : Centre national du commerce textile et de l'habillement	20.000
Limoges : Institut de promotion du commerce de l'ameublement.	50.000
Reims : Ecole pratique de techniciens du commerce.....	30.000
Epinal : Centre de promotion et perfectionnement des commerces de l'ameublement et de la décoration.....	50.000
Centres de perfectionnement commercial (Arles, Avignon, Limoges, Morlaix, Nîmes, Rochefort, Saint-Nazaire, etc.).....	70.000
Instituts d'administration des entreprises (Paris, Rennes, Aix-Marseille, Bordeaux).....	200.000
Centres de recherches de productivité de l'enseignement technique (CERPET).....	180.000
Total	750.000

V. — Subvention à la fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises.

(Chap. 44-83.)

Il s'agit d'un chapitre nouveau qui est doté pour 1968 d'un crédit de 4 millions de francs.

La Fondation pour l'enseignement de la gestion des entreprises a été créée en application de l'article 22 de la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966. Le but de cet établissement est triple :

- développer la connaissance des méthodes modernes d'administration et de gestion des entreprises ;
- favoriser la formation, le perfectionnement et la promotion des cadres de l'économie ;
- aider à la réalisation, dans ce domaine, de programmes de recherches et d'études.

Ces actions se situent dans le cadre des mesures prises en faveur de l'expansion de l'économie française et de l'accroissement du caractère compétitif de nos entreprises.

L'enseignement de la gestion et de l'administration des entreprises industrielles et commerciales s'est, depuis une dizaine d'années, largement développé en France, sous la pression de besoins qui n'ont cessé de croître. Il est actuellement dispensé à deux catégories de personnes :

a) Des étudiants qui poursuivent leurs études soit dans des écoles d'enseignement supérieur commercial (Ecole des H. E. C., Ecoles supérieures de commerce de Paris et de province), soit dans des centres universitaires rattachés aux Facultés de droit et des sciences économiques (Instituts d'administration des entreprises) ou à certaines Facultés des lettres et des sciences humaines (Centre d'études littéraires supérieures appliquées de la Sorbonne). Trois mille diplômés sont ainsi mis chaque année à la disposition de l'économie française ;

b) Des cadres et des dirigeants d'entreprises en exercice, qui vont compléter leur formation, soit dans des organismes interprofessionnels, comme le Centre de préparation aux Affaires (C. P. A.) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, ou le Centre de recherches des chefs d'entreprises (C. R. C.) de Jouy-en-Josas, soit enfin dans les multiples sessions organisées sur le plan professionnel par des centres de productivité. On peut évaluer à 2.000 environ le nombre des personnes qui, chaque année, s'astreignent à cet effort.

Ces chiffres sont faibles. En effet, on constate que sur 30.000 étudiants qui sortent, chaque année, diplômés de l'enseignement supérieur, un dixième à peine seulement possèdent des connaissances en matière de méthodes de gestion industrielle.

Par ailleurs, la population active française comprend environ 350.000 à 400.000 cadres et dirigeants, et c'est seulement 0,5 % ou 0,6 % d'entre eux qui, chaque année, sont conduits à compléter leur formation professionnelle dans des centres spécialisés.

Or, les besoins en matière de méthodes modernes de gestion des entreprises vont s'intensifier au cours des prochaines années par l'effet de l'accélération du rythme de l'expansion et de l'accroissement des pressions concurrentielles internes et externes.

Le Gouvernement a estimé qu'il était opportun de développer une formation à l'heure actuelle trop étroite et d'aider à l'organisation d'un perfectionnement trop peu utilisé. Il paraît légitime de penser que l'avenir de notre économie dépend dans une large mesure de l'ampleur des initiatives qui pourront être prises dans ce domaine.

La fondation sera placée sous la cotutelle des Ministres de l'Education nationale, de l'Economie et des Finances et de l'Industrie, et aura pour objet de développer la connaissance des méthodes d'administration et de gestion des entreprises et de favoriser la formation des cadres occupant des emplois de responsabilité.

La fondation ne sera pas chargée de mener elle-même des actions d'enseignement mais apportera son concours aux établissements d'enseignement de tous ordres : elle pourra susciter des enseignements complémentaires, notamment pour la formation des adultes et la promotion professionnelle ; elle sera habilitée à passer des conventions avec des établissements publics tels que les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture ou avec des organismes privés. Elle devra orienter et améliorer l'effort de documentation et de recherche au service de l'expansion économique.

Notamment, elle apportera certainement son aide aux Instituts d'administration des entreprises créés par l'arrêté du 28 juillet 1955 qui fonctionnent déjà dans la plupart des Académies, en mettant à la disposition de ces organismes les moyens qui leur sont indispensables.

Signalons, enfin, que la Fondation sera dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

DEUXIEME PARTIE

L'EXPANSION ECONOMIQUE EXTERIEURE

I. — Participation de la France à diverses expositions internationales.

(Chap. 42-80.)

Ce chapitre est cette année en forte diminution, puisque la dotation prévue est seulement de 6.900.000 F contre 24 millions de francs en 1967. Cette réduction tient à la non-reconduction de la plus grande partie des crédits ouverts pour faire face aux dépenses de l'exposition de Montréal. Dans le cadre des services votés est maintenu un crédit de 2.700.000 F pour faire face à certaines dépenses de liquidation de l'exposition de Montréal, et comme mesures nouvelles est prévue une dotation de 4,2 millions de francs au titre de la participation de la France aux expositions de San Antonio (Etats-Unis) et d'Osaka (Japon).

Exposition de San Antonio (Texas).

Cette exposition internationale « spéciale » aura lieu du 6 avril au 6 octobre 1968 et aura pour thème « Confluence des civilisations aux Amériques ». Organisée par une société sans but lucratif, de droit privé, elle a pour commissaire général le gouverneur du Texas. Les participations officielles actuellement annoncées sont, outre celles de la majorité des pays d'Amérique latine, celles de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la Suisse, de la Tunisie, du Canada et de quelques Etats asiatiques.

Le Gouvernement, estimant que la France ne pouvait être absente de cette manifestation qui est agréée par le Bureau international des Expositions, a donné son accord à une participation française, en en limitant le coût à 3 millions de francs. En fait les prévisions de dépenses ont pu être comprimées à 2.300.000 F, soit 1.135.000 F au titre du collectif 1967 et 1.200.000 F sur le budget de 1968.

La section française de cette exposition n'aura pas de personnel propre ; le Commissaire général ne percevra qu'une indemnité représentative de frais et le comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger apportera son concours technique pour la préparation et le transport des matériels, ainsi que la décoration intérieure.

Les organisateurs offrent gratuitement un bâtiment de 287 mètres carrés, auquel s'ajoute un autre, d'égale surface, loué dans les conditions normales.

Il est envisagé d'utiliser à San Antonio une partie des éléments d'exposition de Montréal.

Exposition d'Osaka (Japon).

L'exposition universelle d'Osaka aura lieu du 15 mars au 13 septembre 1970. Elle aura pour thème « Progrès humain dans l'harmonie ». Première exposition universelle à se dérouler en Asie, elle revêtira une ampleur comparable aux manifestations de Bruxelles (1958) et de Montréal (1967). Comme celles-ci, elle a été enregistrée comme exposition de première catégorie par le Bureau international des Expositions.

Le Gouvernement a accepté l'invitation japonaise à participer à cette manifestation, à laquelle seront représentés la plupart des pays du monde.

La section française est instituée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif, semblable à la structure retenue pour l'exposition de Montréal.

Le coût global de la participation française, qui s'étalera sur les exercices 1968 à 1971, ne pourra être déterminé qu'ultérieurement. Il est cependant prévu que l'effort financier à consentir devra être moindre que pour la manifestation de Montréal, à laquelle 52,7 millions de francs ont été consacrés sur le budget de l'Etat.

Compte tenu des expériences précédentes, une somme de 3 millions de francs est proposée dans le projet de loi de finances afin de faire face aux premiers frais d'études et de démarrage des travaux.

II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger.

(Chap. 44-84.)

Un crédit de 32.637.230 F est demandé pour 1968, en augmentation de 5.170.000 F sur celui de l'année précédente.

La décomposition de ce crédit est la suivante :

	1967	1968	DIFFERENCE
	(En francs.)		
Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles.....	85.900	85.900	»
Bureau international des expositions.....	27.250	27.250	»
Foires à l'étranger.....	5.900.000	6.400.000	+ 500.000
Organismes d'expansion économique à l'étranger	724.000	724.000	»
Centre national du commerce extérieur...	20.487.680	25.157.680	+ 4.670.000
Soutien en faveur de l'exportation, aux expositions et salons spécialisés organisés en France.....	242.400	242.400	»
Total	27.467.230	32.637.230	+ 5.170.000

Les augmentations de crédit demandées portent pour l'essentiel sur les foires à l'étranger et le Centre national du commerce extérieur.

LES FOIRES A L'ÉTRANGER

Le crédit est en augmentation de 500.000 F, soit environ 9 %, en vue de favoriser le développement et le rayonnement des foires françaises à l'étranger.

Le projet de programme 1968 s'inspire des considérations qui ont déjà marqué les programmes précédents et qui visent à rentabiliser au maximum les efforts consentis sur le plan commercial, au détriment de l'aspect spectaculaire et prestigieux.

C'est pourquoi on a été amené :

— d'une part, à l'abandon quasi-total des foires générales d'échantillons.

En effet, elles attirent de moins en moins d'acheteurs professionnels et d'utilisateurs industriels. En Europe occidentale, elles constituent surtout des occasions de « présence » auprès du public et des détaillants et valent pour les firmes déjà implantées

commerciallement. Outre-Mer, il s'agit surtout de savoir si la France entend mener une politique de coopération technique et d'aide financière au bénéfice des pays qui organisent de telles foires ;

— d'autre part, à faire porter l'effort maximum sur les manifestations spécialisées, soit internationales, lorsqu'elles existent, soit purement françaises, lorsqu'il n'y a pas de « cadre institutionnel ». Ainsi le choix porte soit sur des manifestations intéressant les groupes de firmes avec lesquels ont été menés des travaux préparatoires d'étude et de prospection sur le marché considéré et la manifestation constitue alors l'aboutissement logique des efforts, soit enfin, sur des manifestations intéressantes en soi et en raison du marché, et qui retiennent l'attention *a priori* d'une branche d'industrie. Elles peuvent procurer l'occasion de « monter » des actions concertées.

Pour ce qui est de la localisation géographique des actions, il est proposé :

— un effort dans les pays du Marché Commun limité à quelques manifestations spécialisées intéressant des secteurs généralement attardés mais dont les entreprises mènent sur ces pays des actions concertées avec le C. N. C. E. ;

— un effort différencié et maximum sur la plupart des autres pays industrialisés (poursuite des actions entreprises en Grande-Bretagne, aux U. S. A., en Afrique du Sud, au Japon, en Suède, mais aussi en Suisse, en Espagne, en Autriche) ;

— de maintenir une pression sur les pays de l'Est en poursuivant l'expérience des semaines techniques « tournantes » (Pologne, Roumanie), et de rester vigilant quant aux expositions spécialisées soviétiques ;

— enfin, quelques manifestations lointaines importantes sont envisagées.

Le projet de programme complet prévu pour 1968 est donné en annexe.

CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Une majoration de crédit de 4.670.000 F, soit 23 %, est demandée en vue notamment :

— de l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information relative à l'expansion du commerce extérieur ;

— du développement des actions concertées et de la participation du C. N. C. E. à des programmes de promotion des exportations ;

— du renforcement du dispositif d'action régionale : ouverture de nouveaux centres, intensification de l'effort d'assistance et de formation professionnelle.

*
* * *

a) *Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information relative à l'expansion du commerce extérieur.*

Cette action se poursuivra sur deux plans :

1° Dans le cadre de l'organisation actuelle des fichiers :

— amélioration de la collecte et de la mise à jour des fiches d'entreprises, notamment dans la région parisienne : affectation d'enquêteurs supplémentaires en liaison avec l'action régionale, achat de carnets de renseignements de notoriété — collaboration avec les banques et les organisations professionnelles pour recoupement des informations ;

— traitement mécanographique des fiches des titulaires de la carte d'exportateur ;

— mise à jour du fichier des entreprises étrangères et, progressivement, regroupement du fichier en secteurs professionnels à l'intérieur des répartitions géographiques ;

— amélioration de l'accueil des visiteurs. Ce problème est lié à celui de la révision du fichier français et à la formation d'agents capables de constituer des « bureaux branches » plus étoffés.

2° Dans le cadre de l'enquête-test impliquant une refonte totale des fichiers en vue de leur traitement par ordinateur :

— exploitation des enquêtes lancées en 1967 ;

— éventuellement généralisation des résultats de ces enquêtes avec pour objectif final l'exploitation des fichiers par ordinateur.

Parallèlement à ces actions — les plus urgentes — qui concernent directement les fichiers, les objectifs pour 1968 tendront à préparer progressivement la transformation du Service

de Documentation en une véritable « banque de l'information » qui constituera l'action de base future du service d'accueil, des bureaux géographiques et d'une façon générale des services « action » du Centre.

Cette transformation progressive implique :

— la rationalisation de la collecte et de l'exploitation des ouvrages et périodiques ;

— l'amélioration quantitative et qualitative des sélections, analyses, traductions ;

— l'équipement en moyens matériels et en personnel du bureau de l'analyse statistique afin qu'il puisse établir et tenir à jour un tableau de bord économique.

En 1968 sera ainsi poursuivi un effort tendant à améliorer la présentation des fiches et des notices concernant les réglementations administratives destinées à l'information des exportateurs.

Simultanément sera recherchée une nouvelle répartition des tâches entre les bureaux géographiques dont le nombre devra être augmenté afin que chaque unité, dont les compétences territoriales seront réduites, puisse appréhender plus complètement l'ensemble des données économiques intéressant chacun des pays de son ressort.

b) *Développement des actions concertées
et de la participation du C. N. C. E.*

à des programmes de promotion des exportations.

Depuis 1965, le C. N. C. E., dans le cadre des actions concertées, s'est efforcé d'apporter aux entreprises exportatrices une assistance mieux adaptée à leurs besoins.

Tout en poursuivant ses tâches d'information générale sur le commerce extérieur, il s'est fixé comme nouvel objectif de réaliser, sur une base sélective, avec des firmes offrant des garanties suffisantes quant à leur dynamisme et à leur aptitude à exporter, des opérations de prospection, d'implantation et de promotion commerciales, compte tenu des directives sectorielles et géographiques définies par l'Administration.

Tout en permettant l'établissement d'un dialogue direct et prolongé avec des entreprises dont les problèmes sont désormais

mieux connus et en leur apportant les conseils et recommandations nécessaires, ainsi qu'une assistance technique et financière qui facilitera leur approche des marchés et la mise en place de réseaux de distribution, cette procédure, conçue comme un soutien temporaire prenant fin lorsque les bénéficiaires ont amorcé un courant d'affaires, répond à un besoin évident au niveau des entreprises, notamment de petite ou moyenne dimension.

L'expérience est donc appelée à se poursuivre et à se développer en 1968 dans la même optique et suivant des modalités identiques, mais avec le souci d'en augmenter l'efficacité.

Sur ce plan, les efforts du C. N. C. E. porteront, en particulier, sur les points suivants :

— le caractère collectif des actions entreprises sera maintenu ; le service individuel à la firme passe par la voie du regroupement, les chargés d'études du C. N. C. E. n'intervenant, en principe pour les tâches d'assistance de longue durée, qu'au profit de communautés d'exportateurs dont les productions spécifiques et les intérêts peuvent s'accorder sur des marchés déterminés ;

— le développement escompté de ces actions concertées, sur cette base collective, contribuera ainsi à développer, de plus en plus, au niveau professionnel, des structures nouvelles et mieux adaptées aux problèmes de l'exportation : consolidation et animation de groupements de promotion déjà existants, mais aussi création de nouveaux groupements, sous la forme de « clubs d'exportateurs », dont les adhérents apprennent à mener en commun des opérations d'étude, de prospection et de promotion ;

— avec l'appui des organismes professionnels, une certaine publicité sera donnée à ces actions, de manière à susciter, par émulation, des initiatives parallèles et extérieures ;

— le raccordement de ces actions avec les procédures gérées par d'autres organismes devrait s'accroître ; en particulier, l'élaboration en commun de programmes précis devrait faciliter, au stade de leur exécution, l'intervention des services de l'assurance-prospection, assurant ainsi le relais du C. N. C. E. ;

— la plupart de ces actions portent déjà sur les marchés riches et concurrentiels, les méthodes d'assistance mises en œuvre permettant de donner une impulsion nouvelle à nos exportations vers des pays où nos positions commerciales sont encore très insuffisantes ; cette orientation géographique reste valable pour 1968 ;

— l'examen approfondi des problèmes d'exportation avec les chefs d'entreprises français, le dialogue répété qui doit souvent amener ces derniers à infléchir leurs positions, la définition précise des programmes d'action, la discussion avec la clientèle étrangère exigent, de la part du personnel du C.N.C.E. affecté à ces tâches, des qualités de négociation, un sens développé de l'initiative et des responsabilités, une excellente formation économique, commerciale et financière. Le recrutement, en nombre suffisant, d'agents ayant la qualification nécessaire, s'avère indispensable.

La réalisation des objectifs ci-dessus définis entraînera un accroissement relativement important des charges qui pèsent sur les divers services du Centre qui participent à des titres divers aux actions concertées : études, missions françaises vers l'étranger et étrangères en France, invitations d'acheteurs étrangers, actions publicitaires, etc. En outre, l'intensification de ces actions aura pour conséquence d'augmenter de façon sensible le nombre des déplacements à l'étranger des personnels qualifiés du C.N.C.E.

c) Renforcement du dispositif d'action régionale : ouverture de nouveaux centres, intensification de l'effort d'assistance et de formation professionnelle.

L'augmentation indispensable des exportations françaises dans les années à venir dépend non seulement d'une croissance souhaitable de l'activité des firmes déjà exportatrices, mais aussi de l'accès aux marchés extérieurs d'un nombre élevé de firmes nouvelles.

Le Service d'action régionale qui a pour tâche de prolonger sur toute l'étendue du territoire la mission du Centre, a reçu pour objectifs d'intensifier l'effort de recherche et d'entraînement des firmes à l'exportation et de renforcer le dispositif de soutien aux entreprises, qu'il s'agisse du développement nécessaire, d'une information personnalisée ou de la mise en place de systèmes d'assistance diversifiés.

L'organisation de journées d'étude consacrées à l'exportation paraît un moyen efficace d'approfondir l'information des entreprises en même temps que de sensibiliser un nombre croissant de producteurs et d'auxiliaires naturels de l'activité économique.

Les tournées en France de conseillers commerciaux en poste à l'étranger fournissent très souvent l'occasion de semblables rencontres en même temps qu'elles permettent de nouer des contacts fructueux au niveau individuel avec des responsables d'entreprises plus nombreuses ; cette forme d'activité doit donc être poursuivie et étendue.

C'est néanmoins sur le renforcement des structures permanentes de l'action régionale que doit porter l'essentiel de l'effort nouveau envisagé, notamment des conseillers commerciaux en mission en province à l'échelon interrégional et des délégations régionales du C. N. C. E. qui travaillent en liaison étroite avec les Chambres régionales de commerce et les autres organismes consulaires. Rappelons que les premiers — mis progressivement en place à partir de janvier 1966 — ont une mission plus particulière de prospection, d'animation et de coordination des actions entreprises en faveur du développement des exportations ; les délégués régionaux constituant, pour leur part, l'ossature du dispositif de diffusion de l'information, de conseil et d'assistance quotidienne aux entreprises.

Il est envisagé de porter à six le nombre des conseillers commerciaux pour obtenir une couverture complète du territoire national. En outre, un effort de recrutement, que l'on chiffre à dix personnes environ, devra être accompli pour renforcer les délégations régionales actuelles. Des crédits d'action supplémentaires devront être mis en œuvre pour développer la prospection des firmes nouvelles, pour aider à la constitution de bureaux-relais d'information dans le plus grand nombre possible de centres urbains, pour susciter, conjointement avec les Services de la productivité et les organismes régionaux compétents, la création d'organismes chargés d'aider à l'amélioration des structures et des méthodes de gestion administrative et commerciale des entreprises qui le souhaitent et ne peuvent qu'à ce prix aborder l'exportation. Parallèlement, en liaison étroite avec l'Institut de commerce international, de plus nombreuses sessions spécialisées de formation et de recyclage des cadres d'entreprises exportatrices, de banques ou d'auxiliaires du commerce extérieur doivent être mises sur pied.

*

* *

La réalisation de ces objectifs entraînera, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation des charges qui a été évaluée à 4 millions de francs.

600.000 F seront en outre nécessaires pour permettre de procéder en 1963 aux augmentations légales des salaires et progressions de carrière du personnel recruté au cours des exercices précédents.

III. — Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.

(Chap. 44-85.)

Les crédits prévus pour 1968 s'élèvent à 10 millions de francs, en diminution, au titre des services votés, de 10 millions de francs sur ceux inscrits au précédent budget.

Ce chapitre comporte deux lignes budgétaires : la garantie contre la hausse des prix intérieurs et l'assurance prospection.

Les dépenses qui y sont imputées ne concernent que les liquidations intervenues au titre des garanties octroyées dans le cadre des procédures gérées par l'Etat avant le deuxième semestre 1960 pour la « garantie de prix », et avant le 1^{er} janvier 1961 pour l'« assurance prospection ». Ces procédures ont été transformées, depuis ces dates, en assurances dont la gestion a été confiée à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Les dépenses entraînées par les nouvelles polices d'assurances sont portées au budget des Charges communes. Il s'agit donc, en définitive, de crédits de liquidation.

IV. — Subvention à l'Institut international des classes moyennes.

(Chap. 44-87.)

Il est proposé de reconduire la subvention de 10.000 F versée à l'Institut international des classes moyennes.

Rappelons que cet institut, créé en 1903, et qui a son siège à Bruxelles, coordonne les études des instituts nationaux qui traitent des problèmes intéressant les classes moyennes (profes-

sions libérales, cadres, artisanat, exploitations familiales agricoles, petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales). Pour la France, un décret du 16 décembre 1950 a créé une Commission nationale technique des classes moyennes, présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances. Cette Commission tient lieu d'institut national, en attendant la création de ce dernier.

Des subventions sont versées à l'Institut international par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas.

V. — La Coopération technique.

(Chap. 44-88.)

Les crédits prévus au présent chapitre s'élèvent à 150.000 F sans changement par rapport à 1967.

Rappelons que l'ensemble de ces crédits de coopération technique — crédits qui sont répartis entre le présent chapitre et le chapitre 42-26 du budget des Affaires étrangères « Coopération culturelle et technique avec l'étranger » — sont destinés à notre action de coopération technique dans tous les domaines techniques, industriels et économiques à l'égard des pays étrangers en voie de développement, à l'exception des Etats africains et malgache d'expression française, des trois pays d'Afrique du Nord, ainsi que du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam du Sud, pour lesquels l'aide française est administrée par d'autres départements ministériels.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent votre Commission des Finances vous propose d'adopter les dotations des services financiers relatives aux affaires économiques.

ANNEXE

PROJET DE PROGRAMME 1968 DES PARTICIPATIONS OFFICIELLES FRANÇAISES AUX FOIRES ET MANIFESTATIONS ECONOMIQUES A L'ETRANGER

I. — Participations collectives à des foires internationales générales.

Poznan (Pologne), 9 au 24 juin.

Plovdiv (Bulgarie), deuxième quinzaine de septembre.

II. — Stands d'information dans des foires internationales générales.

Leipzig (République démocratique d'Allemagne), 3 au 12 mars.

Milan (Italie), 14 au 25 avril.

Hanovre (République fédérale d'Allemagne), 27 avril au 5 mai.

III. — Participations collectives à des manifestations spécialisées internationales.

Londres (Grande-Bretagne), Hotelympia (équipement pour hôtels et restaurants), 9 au 18 janvier.

Cologne (République fédérale d'Allemagne), Salon international du Meuble, 23 au 28 janvier.

Londres (Grande-Bretagne), International Hardware Trades Fair, 29 janvier au 2 février.

Bâle (Suisse), deuxième foire de la Manutention, 7 au 14 février.

New York (Etats-Unis), Boat Show, février.

Munich (République fédérale d'Allemagne), Foire de l'Artisanat et des Métiers, 15 au 25 mars.

Stockholm (Suède), Salon nautique, 20 au 31 mars.

Londres (Grande-Bretagne), International Electrical Engineers Exhibition, 27 mars au 3 avril.

Cologne (République fédérale d'Allemagne), Salon de la Mode enfantine, avril ou octobre.

Vienne (Autriche), deuxième IFAS, 15 au 19 mai.

Moscou (U. R. S. S.), Exposition de l'aménagement et de l'équipement de la vie collective, 21 mai au 4 juin.

Madrid (Espagne), Feria del Campo, 22 mai au 23 juin.

Hanovre (République fédérale d'Allemagne), neuvième DIDACTA (matériel didactique et mobilier scolaire), 7 au 11 juin.

Barcelone (Espagne), Salon des Sports et du Camping, 21 au 30 juin.

New York (Etats-Unis), Consumers Electronic Show, juin.

Leningrad (U. R. S. S.), Exposition « équipement moderne de pêche et de traitement du poisson d'extraction et de traitement des produits de la mer », juillet/août.

Montréal (Canada), Fall Gift Show (Salon du cadeau), 26 au 29 août.

New York (Etats-Unis), Gift Show, août.

Wels (Autriche), Foire internationale agricole, fin août.

Bâle (Suisse), « Interferex » Exposition internationale de la quincaillerie, de l'outillage et des arts ménagers, 1^{er} au 3 septembre.

Johannesburg (Afrique du Sud), « Electra » (matériels électriques, électroniques et nucléaires), 16 au 21 septembre.

Milan (Italie), Plast (Equipements pour les industries des plastiques et du caoutchouc), 5 au 13 octobre.

Porto (Portugal), Exposition internationale des machines-outils, octobre.

Johannesburg (Afrique du Sud), Machine Tools and Mechanical Engineering Exhibition, octobre.

Zurich (Suisse), 4^e Foire spécialisée pour les éléments oléo-hydrauliques et pneumatiques, 31 octobre au 5 novembre.

New York (Etats-Unis), International Ski and Winter Show, automne.

San Francisco (Etats-Unis), International Ski and Winter Show, automne.

IV. — Expositions et présentations françaises spécialisées.

Abidjan (Côte-d'Ivoire), Semaine technique, 15 au 25 février.

Mexico (Mexique), Exposition française des industries mécaniques, mars.

New York (Etats-Unis), Présentation de bonneterie, mars.

Varsovie (Pologne), Journées techniques, juin.

New York (Etats-Unis), Présentation de prêt à porter, juin.

Zurich (Suisse), Exposition de meubles métalliques, 2^e semestre.

Bucarest (Roumanie), Semaine technique, date à déterminer.

Londres (Grande-Bretagne), Exposition textile française, date à déterminer.

Barcelone (Espagne), Exposition textile française, date à déterminer.

Stockholm (Suède), Centre permanent d'expositions, toute l'année.

Tokyo (Japon), Centre permanent d'expositions, toute l'année.

V. — Semaines commerciales et promotions de vente françaises.

Bangkok (Thaïlande), Promotion de vente dans le nouveau magasin de la « Central Trading Ltd », février.

Saint-Gall (Suisse), Quinzaine française, 8 au 25 mars.

Oakland (Etats-Unis), Promotion de vente dans les grands magasins « Kaiser », printemps.

Sarre (République fédérale d'Allemagne), Semaine française, mai.

Stockholm (Suède), Promotion de vente dans les centres commerciaux de Farsta, Vallingby (faubourgs de Stockholm), mai.

Zurich (Suisse), Quinzaine française (articles textiles et vêtements), septembre.

Pittsburg (Etats-Unis), Promotion de vente dans le grand magasin « Horne », automne.

Los Angeles (Etats-Unis), Promotion de vente dans les grands magasins « May Company », automne.

Zurich (Suisse), Promotion de vente de meubles français dans les grands magasins « Pfister Ameublement », automne.

New York (Etats-Unis), Quinzaine commerciale du Marché commun dans le grand magasin « Gimbel's », automne.

Tokyo (Japon), Promotion de vente dans les grands magasins « Matsuzakaya » et « Takashimaya », octobre.

Bristol (Grande-Bretagne), Promotion de vente dans le grand magasin « Taylor », octobre.

Houston (Etats-Unis), Promotion de vente dans le grand magasin « Foley's », 31 octobre au 12 novembre.